

Un diagnostic basé sur des approches comparatives de territoires

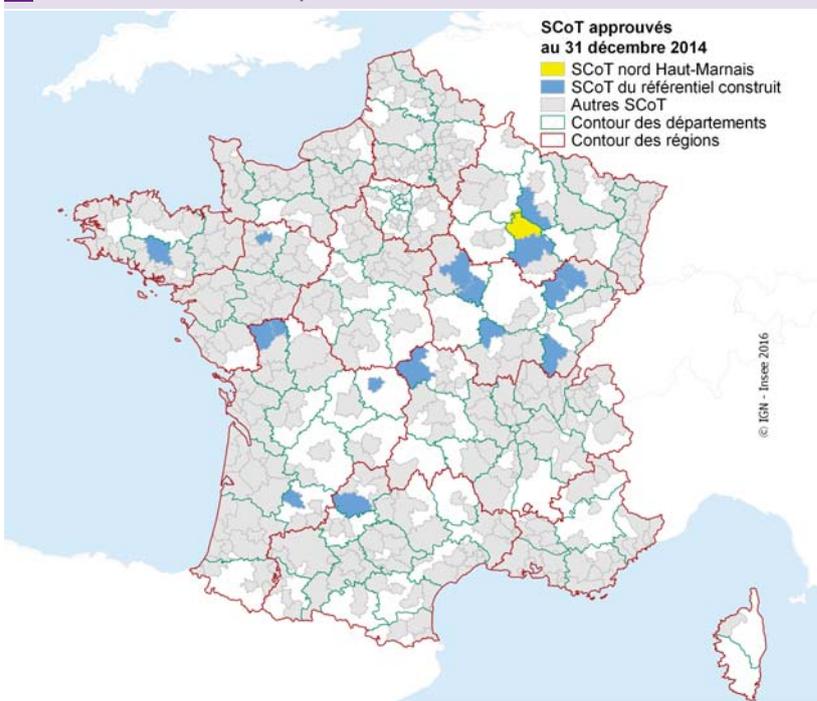
Afin de comprendre ses enjeux territoriaux, le SCoT nord Haut-Marnais est comparé à un territoire statistiquement comparable dit *référentiel construit*. Ce référentiel a pour objectif de dégager les enjeux du SCoT en distinguant ses atouts et ses faiblesses par rapport à des espaces qui lui sont similaires. Dans l'étude, il correspond aux 16 SCoT de France métropolitaine ayant des caractéristiques proches du SCoT nord Haut-Marnais en termes de population (nombre d'habitants et densité restreints ; forte concentration dans les pôles urbains) et de localisation (aucun grand pôle urbain ne se situant à moins de 30 minutes de la commune principale ; aucune commune située sur le littoral ou en zone de montagne). Les 16 SCoT retenus comme référence sont : le SCoT du pays de la vallée de Montluçon et du Cher (Allier), le SCoT de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury (Creuse), le SCoT du Pays Lédonien (Jura), le SCoT de Cahors et Sud du Lot (Lot), le SCoT du Val de Garonne (Lot-et-Garonne), le SCoT du Pays de Mayenne (Mayenne), le SCoT du Pays Chaumontais (SCoT en cours d'élaboration, Haute-Marne), le SCoT du Pays Barrois (Meuse), le SCoT du Pays de Pontivy (Morbihan), le SCoT du Pays de Vesoul - Val de Saône et le SCoT Graylois (Haute-Saône), le SCoT du Pays de l'Autinois-Morvan (Saône-et-Loire), le SCoT de la Communauté de Communes du Thouarsais et le SCoT du bocage Bressuirais (Deux-Sèvres), le SCoT du Grand Auxerrois et le SCoT du Grand Avallonnais (Yonne). La sélection a été effectuée sur les 449 SCoT de France métropolitaine approuvés au 31 décembre 2014, auxquels ont été ajoutés deux autres SCoT en cours d'élaboration en Haute-Marne (de Chaumont et de Langres) (figure 1).

En complément de cette approche comparative, un découpage du SCoT permet une analyse plus fine des dynamiques observées à l'échelle du SCoT entre les espaces urbains, périurbains et les communes éloignées des pôles (figure 2).

Ce découpage s'appuie sur le zonage en aires urbaines élaboré par l'Insee :

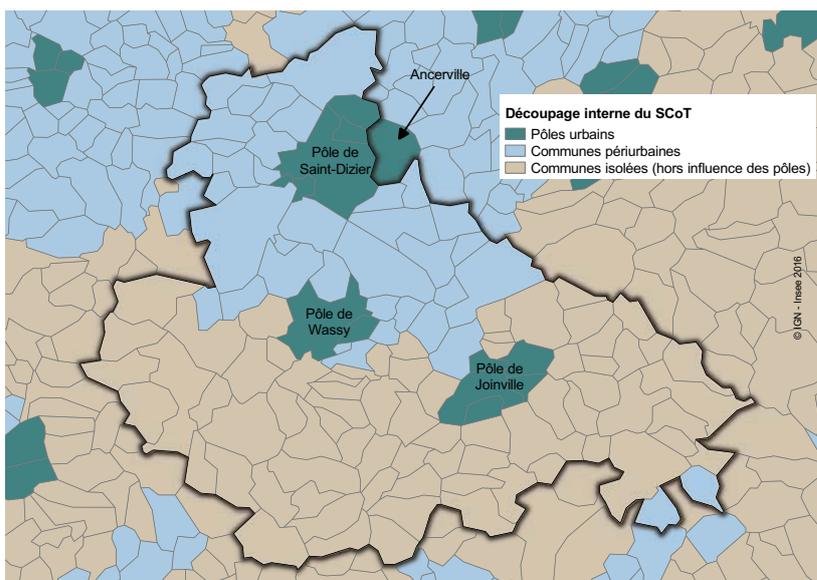
- pôles urbains : pôles des grandes, moyennes et petites aires urbaines ;
- communes périurbaines : couronne des pôles des grandes, moyennes et petites aires urbaines et communes multi-polarisées des grandes aires urbaines ;
- communes hors influence (ou éloignées) des pôles : autres communes multi-polarisées et communes situées hors de l'espace des aires urbaines.

1 Localisation des SCoT correspondant au référentiel construit



Sources : Insee, MEDDE, DGALN.

2 Découpage interne au SCoT nord Haut-Marnais



Source : Insee.